



Date de création : 04/07/2023	Auteur : MD	Documents associés :
Participants : -E. Baranes -B. Magdalou -P. Mahenc -S. Michel -F. Mirabel -B. Mulkay -C. Bonnet -T. Cortade -M. Guillon -Y. Iglesias -M. Reymond -F. Seyte -A. Deau -F. Huschelrath -N. Lopez -M. Roze -C.André	Représentés : -A. Marciano -J-C. Poudou -F. Prieur -F. Ricci -M. Davin -A. Nguyen-Huu -M. Sala -J. Timericht -R. Planton -C. Assaf -M. Francalanci -M. Arnal	Membres de droit et invités : M. Dutilh (assistante de Direction)  E. Monsegur (Directrice Administrative)

29 Présents ou représentés sur 40 membres en exercice.

**La séance du conseil en formation plénière est ouverte à 10h30.**

### Ordre du Jour

#### FORMATION PLENIÈRE

- I. Désignation d'un.e secrétaire de séance
- II. Informations générales
- III. Appel à questions diverses
- IV. Approbation du PV du 2 Mai 2023
- V. Conseil de perfectionnement : bilan et propositions
- VI. UE Engagement et désignation référents UFR
- VII. MCC et règlements des Etudes

#### FORMATION PLENIÈRE – 10h30 29 membres sur 40

##### **I. Désignation d'un.e secrétaire de séance**

M. Reymond se propose comme secrétaire de séance.

##### **II. Informations générales**

Départs :

- Retraite d'Annie Claret,



On note une baisse des candidatures cette année. Cette tendance est identique au niveau national. B. Mulkay indique que 340 étudiants ont été classés en Master MBFA, 147 étudiants en Master Economie. Au regard des chiffres, il y a beaucoup d'étudiants non classés, il devrait y avoir 25 à 30% d'étudiants sans réponses. Pour ces derniers, comme chaque année, le Rectorat transmettra leurs dossiers aux filières n'ayant pas atteint leurs capacités.

M. Guillon explique que l'année dernière, le rectorat a proposé aux responsables de mention de d'accepter des étudiants non classés dans différentes filières. Cependant les profils étaient vraiment incompatibles avec les diplômes proposés, il n'a donc pas été possible de prendre ces étudiants dans nos Masters.

L'Université Montpellier Paul Valéry ayant ouvert une procédure complémentaire, B. Magdalou demande si on peut relancer le processus de candidatures.

Même si certaines universités ont ouvert des procédures complémentaires internes, F. Mirabel rappelle que ce n'est pas possible d'ouvrir une procédure complémentaire au niveau national. Il ajoute que certains étudiants envoient leurs candidatures directement aux responsables en parallèle de la plateforme (bien que le Ministère reste ferme auprès des étudiants sur l'utilisation de la plateforme). F. Mirabel comprend la démarche de certains étudiants qui ont rencontré des problèmes techniques sur la plateforme et qui, de fait, sollicitent directement les responsables de Master .

M. Guillon trouve que la visibilité des parcours n'est pas assez mise en avant sur la plateforme nationale de candidatures. F. Mirabel mentionne le fait que selon lui, le paramétrage permet de communiquer directement sur les parcours et non sur les mentions. Il va donc falloir se rapprocher de la DFE pour demander s'il est possible de paramétrer de manière différente la plateforme au niveau UM afin de permettre un meilleur affichage de nos parcours en Master.

F. Mirabel ajoute qu'il n'est pas encore question de fermer des parcours même si le nombre d'étudiants inscrits reste faible en septembre. Il faudra collectivement discuter du devenir des différents parcours avec les équipes pédagogiques.

#### Dates à retenir :

- 1<sup>er</sup> septembre : Pré-rentrée (L1 : Fresque de l'information)
- 14 septembre : Réunion des personnels
  
- 12 octobre : Conférence en partenariat avec la BDF
- 19 octobre : Forum Universités – Entreprises
  
- 7 novembre : Conférence mobilités douces
- 16 novembre : Présentation des métiers de la Banque
- 17 novembre : Journée des anciens et remises de diplômes de Master

### **III. Appel à questions diverses**

B. Magdalou souhaite un éclaircissement concernant les comités de sélections. L'Université propose chaque année un financement pour organiser les comités de sélection à hauteur de 2500 euros et le CEEM n'a rien eu pour financer le comité de sélection du support de la Chaire Professeur Junior.

F. Mirabel rappelle que la Faculté a été très peu associée par l'Université au processus de recrutement des Chaires Professeur Junior (CPJ). Ce sont les équipes de recherche qui ont été principalement mobilisées pour l'organisation de ces recrutements. Sur les modalités de recrutement de la CPJ l'année dernière, l'UFR n'a pas reçu de la part de la DRH une proposition de subvention comme c'est le cas habituellement pour les recrutements classiques d'enseignants-chercheurs. Aucun financement n'a donc été ni attribué ni perçu par la Faculté pour le comité de sélection de la chaire de professeur junior. Cette année, l'UFR et G. Cheikbossian (en tant que responsable de la Commission RH du Pôle) ont bien fait remonter la demande de subvention pour le comité de sélection concernant le recrutement du poste MCF0233 MRE.

P. Mahenc pose deux questions :

La première question porte sur les QCM pour les examens : selon Philippe Mahenc, les étudiants ne savent plus rédiger et l'utilisation des QCM accentue ce problème.

F. Mirabel rejoint l'avis de P. Mahenc et ajoute que les QCM n'aident pas les étudiants à apprendre à structurer leur pensée. Cependant les promos de L1 sont très importantes et la correction des copies est plus longue lorsqu'il s'agit d'évaluer des copies rédigées.

M. Reymond demande s'il existe des cours où les évaluations ne se font que par QCM car à sa connaissance, cela n'existe pas au niveau de la L1.

F. Mirabel émet l'idée de conditionner le REH attribué pour les grands groupes au fait que les examens comportent une partie rédactionnelle.

S. Michel ajoute que pour les L1, la correction d'une dissertation peut prendre jusqu'à 3 semaines à temps complet. Elle propose de soumettre cette question au conseil de perfectionnement des L1.

En deuxième point, P. Mahenc demande si les comptes rendus et ordres du jour pouvaient être diffusés à tous les enseignants-chercheurs de l'UFR.

F. Mirabel propose que les membres élus diffusent l'information aux autres enseignants chercheurs. Chaque membre élu du conseil peut envoyer le compte-rendu validé. E. Monségur précise que les relevés de décision et procès-verbaux, une fois approuvés, sont affichés sur le site internet de la Faculté et donc disponibles à tous.

B. Magdalou souhaite faire un point sur le RIPEC 3 qui correspond à l'ancienne PEDR. Jusqu'à présent, le dossier de demande était transmis à la section CNU qui mettait 3 notes. Localement, il avait été décidé que les dossiers notés avec 3 « A » obtiennent automatiquement la prime. Aujourd'hui, la procédure a changé : après l'évaluation faite par le CNU, la demande de RIPEC redescend à l'Université et ce sont deux rapporteurs de l'Université qui évaluent alors les dossiers.

On se retrouve dans la position où l'on évalue nos propres collègues et l'année dernière, tous les dossiers ont été évalués « A » par les rapporteurs internes.

F. Mirabel ajoute qu'un rapporteur est désigné par le responsable de la commission RH, G. Cheikbossian et un rapporteur par le directeur de l'UFR. Dans un premier temps, le CNU va étudier tous les dossiers en amont et les rapporteurs locaux évalueront ensuite les dossiers. Le but n'est pas de pénaliser les collègues de la section 5 en étant extrêmement sévère sur les dossiers car le classement et l'attribution des primes RIPEC se fait au niveau de l'établissement. Evaluer de manière négative les dossiers de nos collègues en économie serait très pénalisant pour l'attribution des primes au niveau de l'Université.

E. Baranes explique qu'il a discuté avec G. Cheikbossian du processus d'attribution des primes RIPEC. ces attributions ne se font pas domaine par domaine. La politique générale est de valoriser les dossiers des collègues.

F. Mirabel rappelle que cette année la procédure a changé par rapport à l'année précédente, c'est le CNU qui fait la première évaluation des dossiers, il y aura donc une hiérarchisation des dossiers par le CNU.

B. Magdalou explique que la stratégie de faire remonter tous les dossiers en « A » pose le problème de la décision finale. La décision se fera au niveau du CAC, par les représentants des enseignants.

E. Baranes explique que s'il doit y avoir des critères, il faudrait qu'ils soient harmonisés au sein de l'établissement pour ne pas pénaliser notre communauté.

F. Mirabel explique qu'il est très compliqué d'avoir des évaluations locales neutres sur des petites composantes.

P. Mahenc, ajoute que le même problème se pose à l'école doctorale, il a été défini un cahier des charges pour être le plus neutre sur l'évaluation.

F. Mirabel explique que, pour les évaluations des responsabilités administratives et pédagogiques, la DFE est allée vérifier quels enseignants n'ont pas eu de REH sur lesdites missions afin d'attribuer les RIPEC. Le critère a été établi de manière harmonisée au niveau de l'UM en partant du principe qu'un EC qui bénéficiait du REH sur une mission ne pouvait pas revendiquer la prime RIPEC sur ces mêmes missions.

S. Michel ajoute que le RIPEC est une mise en pratique de la LPR, il a été pensé comme un dispositif permettant de donner un pouvoir supplémentaire au président de l'Université. L'UM a créé des commissions pour que la décision appartienne à l'équipe présidentielle.

Aujourd'hui la procédure est inversée puisque c'est le CNU qui évalue d'abord les dossiers des candidats. C'est une très bonne chose que le CNU reprenne la main. On pourrait même imaginer que la phase d'évaluation locale disparaisse et que le CNU prenne complètement la main sur l'évaluation.

B. Mulkay explique que cette conversation est la même que durant la commission RH. Il s'oppose à ce que les évaluations soient faites en dehors de la communauté des économistes. Il ne faut pas se diviser entre nous au risque de pénaliser les EC de la section Economie.

#### **IV. Approbation du PV du 2 Mai 2023**

Avis favorable à l'unanimité (29 pour)

#### **V. Conseil de perfectionnement : bilan et propositions**

F. Mirabel tient à remercier tous les responsables d'année, de parcours et de mentions pour avoir tenu les conseils de perfectionnement.

M. Reymond présente le bilan du conseil de perfectionnement des L1 :

- Les étudiants ont fait remonter le fait que les MCC sont différentes pour une UE entre le parcours classique et le parcours international. Il faut harmoniser les MCC entre ces deux parcours.
- Il a été proposé de diminuer les séries de TD suite à une déperdition du nombre d'étudiants au second semestre.
- Les étudiants souhaitent le déploiement d'un plus grand nombre d'heures de tutorat. M. Reymond appelle à la prudence sur cette question. Il ne faut pas que ces heures de tutorat se substituent au travail personnel, aux TD, voire au cours. Par ailleurs, M. Reymond rappelle le faible nombre de participants à certaines séances de tutorat.
- Les étudiants ont demandé à avoir un accès aux annales.
- Il faudrait rappeler aux étudiants que les MCC sont affichées en début d'année.
- Il serait important de mieux valoriser les langues avec plus d'ECTS affectés aux UE concernées pour que les étudiants s'investissent plus.

M. Guillon intervient pour le parcours réussir :

- Il faudrait renforcer les compétences des étudiants en français (capacité rédactionnelle, orthographe, grammaire).
- Il faudrait faire venir des anciens à la réunion de rentrée. Le conseil de perfectionnement souligne l'importance de réexpliquer régulièrement les règles.
- Il est important de favoriser des emplois du temps à trous et de donner aux étudiants la possibilité de faire du travail de groupe entre les heures de cours.

T. Cortade intervient pour la Bi-licence :

- Les étudiants souhaitent plus de TD de Mathématiques
- Ils souhaiteraient une ouverture à l'international plus forte
- Une réflexion est en cours sur l'ouverture d'un Master Eco/Science po dans la continuité de la bi-licence.

F. Huschelrath souligne le fait que les étudiants de L2 trouvent une grande différence sur le niveau exigé entre le premier et le second semestre en microéconomie. Par ailleurs, les étudiants

souhaiteraient un trombinoscope par série de TD ce qui semble très difficile à mettre en place. F. Huschelrath propose de mettre à disposition des trombinoscopes plus globaux par année d'études.

S.Michel intervient et fait une synthèse du conseil de perfectionnement en L3 :

- Il faudrait mettre à jour et mettre à disposition les syllabus.
- Une demande de simplification et de mise en avant des options de L3 est formulée. La première semaine, il est proposé de ne pas placer la présentation des options en même temps afin que les étudiants puissent assister à toutes les présentations.
- Il est proposé d'ajouter un TD d'économie internationale.

Suite à une demande formulée par P. Mahenc, F. Mirabel propose que le cours optionnel *Economie de l'environnement* en L3 (cours assuré par P. Mahenc) bascule exceptionnellement au premier semestre et qu'en contrepartie, le cours optionnel *Economie de la santé* (cours assuré par M.Guillon) bascule du premier au second semestre.

M. Guillon intervient et fait la synthèse du conseil de perfectionnement qui s'est tenu pour le M1 Economie :

- Il est proposé de mettre en place des représentants étudiants pour faciliter le dialogue.
- Une demande est formulée pour mettre en place un tutorat en économétrie
- L'intérêt d'un cours d'Introduction au logiciel R. est souligné. A. Pietri propose de continuer à utiliser Stata mais aussi de fournir des codes utilisateurs, avec la volonté de tous basculer sous R pour 2024-2025.
- Une modification du cours CM de R. Braid en TD est proposée (à coût constant équivalent CM/TD).
- Les étudiants qui prennent espagnol en M1 souhaiteraient poursuivre l'espagnol en M2 ; on ne peut cependant pas répondre à cette demande à coût constant. Par contre, il est proposé à ces étudiants de M1 la possibilité de suivre une LV2 anglais (UE facultative) afin qu'ils ne soient pas pénalisés par rapport au niveau exigé en anglais en M2.

E. Monségur demande des précisions à M. Guillon sur la mutualisation du CM pour R, est ce que la discussion s'est ouverte sur les ECTS ?

M. Guillon explique que les enseignants ont proposé de retirer 1 ECTS dans leurs maquettes pour ajouter le cours *Introduction à R* et lui attribuer 1 ECTS.

F. Seyte intervient et présente le conseil de perfectionnement pour les M1 MBFA. Elle insiste sur deux points :

- Il faut être vigilant sur les salles informatiques.
- Il est demandé de mettre en place une journée des anciens pour développer le réseau Alumni et donner de la visibilité aux étudiants sur les débouchés et les métiers occupés après le Master MBFA.

## **VI. UE Engagement et désignation référents UFR**

F. Mirabel explique que le ministère oblige la mise en place d'une UE engagement étudiants. Il rappelle quelques points importants sur ce sujet :

- Le cadrage établissement :
  - ▷ Favoriser l'engagement étudiant
  - ▷ À destination des étudiants inscrits en DN
  - ▷ Valorisation et reconnaissance de l'engagement par (choix multiples possible) :
    - ▷ Des modalités d'aménagement des études
    - ▷ Une valorisation par des ECTS ou l'attribution de points jury (1 X par cursus)
    - ▷ Des dispenses partielles ou totale de stage
    - ▷ L'attribution de badges numériques
  - ▷ Mention de l'engagement dans le SAD
- Mise en œuvre au sein de la Faculté :
  - ▷ Points bonus
  - ▷ Articulation avec le projet étudiant en Licence
  - ▷ Responsabilité différenciée entre Licence et Master

F. Mirabel propose que les responsables de parcours en Master prennent en charge la responsabilité de cette UE engagement étudiant.

C. André intervient et souligne l'importance de valoriser l'engagement étudiant et l'implication dans des projets au-delà des connaissances acquises à la Faculté d'Économie.

F. Mirabel ajoute qu'un supplément au diplôme est prévu et peut servir de support pour valoriser cet engagement étudiant.

A l'issue de la présentation des conseils de perfectionnement, F. Mirabel propose le vote suivant :

- Valorisation de l'UE engagement par l'attribution de point bonus.
- Création d'une UE facultative LV2 Anglais pour les étudiants qui suivent l'UE Espagnol en M1 mention Economie.
- Transformation des heures de CM en TD pour l'UE anglais en M1 dans la mention Economie.
- Nomination de Pauline Lectard en tant que responsable de *l'UE engagement* pour les étudiants de Licence.
- Les responsables de parcours Master sont responsables de *l'UE engagement*.

Avis favorable à l'unanimité (29 pour)

## **VII. MCC et règlements des Etudes**

F. Mirabel remercie la scolarité pour le travail effectué, il remercie B. Mulkay pour les règlements des études. F. Mirabel communique certaines informations qui sont arrivées très tardivement :



- Pour l'UE mathématiques 2 (réussir bis) assurée par M. Beaud, l'examen est de 2h au lieu d'1h30.
- Pour l'UE mathématiques pour économistes assurée par G. Michel, l'examen est de 2h au lieu d'1H30.
- Pour l'UE macroéconomie 3 en bi-Licence 2, M. Davin propose un changement de coefficients entre le CM et le TD (le coefficient du CM passerait à 3, celui du TD passerait à 1).
- Ajout du cours « introduction à R » de 10h (CM) en M1 Economie
- Antoine propose de retirer au PIR un ECTS au 1<sup>er</sup> semestre pour l'affecter à ce nouveau cours « introduction à R »

S. Michel intervient sur cette question du retrait d'1 ECTS au PIR. Le PIR est jusqu'à maintenant resté homogène, il serait peut-être plus pertinent de regarder le retrait d'un ECTS sur une autre UE pour éviter de déséquilibrer le poids du PIR entre les différents parcours de la mention économie.

F Mirabel propose qu'un vote spécifique soit effectué sur cette question particulière du retrait d'1 ECTS au PIR pour l'ajouter au cours « introduction à R » dans le parcours ECODEVA : Avis favorable (2 contre, 16 abstentions, 1 ne prend pas part au vote ,10 pour)

F. Mirabel poursuit et présente les autres modifications proposées en séance :

- Modification des MCC bi-Licence 3 pour l'UE « Eco des médias » : passage du contrôle terminal en contrôle continu et oral en seconde chance.
- Ajout d'une UE facultative « stage » en L1 et L2 qui serait acceptée à titre exceptionnel lorsque les missions sont en lien direct avec les études suivies en économie.

F Mirabel propose de voter sur le tableau des MCC en intégrant les modifications proposées en séance.

Avis favorable (1 abstention 28 pour).

La séance est levée à 12h30.